AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_30-DE
Reçu le 30/10/2026

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CHAMPVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de convocation	20.10.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	10
Nombre de votants	11

Numéro de la délibération

2026-30

Nomenclature Acte :

Nature : 1.3 convention de mandat

Objet de la Délibération :

Convention d'adhésion à la nouvelle offre « services numériques » du syndicat d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre

L'An deux mil vingt-six, le vingt sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme BAILLY Elodie, M. FABRY Jean-Baptiste, M. ACHDJIAN Azade, Mme GOGOT Anaëlle, Mme DEWAVRIN Cyrielle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent
Absente excuses : Mme DUGUET Coralie

Secrétaire de Séance : Mme BAILLY Elodie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration (CRPA), notamment ses articles L122-2 et suivants,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN),

Vu la loi N° 2013-1005 du 12 novembre 2013 relative à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens,

Vu la loi n° 2016-1321 du 07 octobre 2016 pour une république numérique,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),

Vu le règlement (UE) 2016/1516 du Parlement et du Conseil Européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données,

Vu le référentiel général de sécurité (RGS),

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) du 15 décembre 2025,

Vu la délibération n°DEL_164_CS_2025 du Comité Syndical du SIEEEN du 15 décembre 2025,

Considérant que le SIEEEN a réalisé une réforme statutaire le 15 décembre 2025 par laquelle il prévoit d'assurer notamment une prestation relative aux technologies de l'information et de la communication,

Considérant que le SIEEEN propose à ses membres une nouvelle offre de services numériques dont les modalités de mise en œuvre sont prévues par un projet de convention.

AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_30-DE
Reçu le 30/10/2026

Considérant que la convention proposée pourrait être conclue pour une durée de cinq ans,

Considérant que l'adhésion de la commune au catalogue de services numériques s'effectue en contrepartie du versement d'un montant établi sur la base des conditions économiques du mois de signature de la convention,

Considérant que le montant cité ci-avant est révisable annuellement,

Le conseil municipal après délibération et votes **DECIDE** à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

-d'approuver les termes de la convention d'adhésion relative à la nouvelle offre numérique proposée par le SIEEEN,

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SIEEEN afin d'adhérer à la nouvelle offre numérique,

-d'autoriser le prélèvement sur le budget correspondant, pour le paiement du montant de l'adhésion à la nouvelle offre numérique

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

La secrétaire,
Elodie BAILLY

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ



